

BOTTLE LABEL

**WILSON
MALATHION 50 EC**

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

INSECTICIDE LIQUIDE

Pour la répression des mouches domestiques, mouches d'étables, mouches des cornes, poux, mites, mouches à fruits, moustiques et asticots de mouches. On l'utilise aussi pour enrayer les insectes nuisibles sur les arbres d'ornement, les fruits, les légumes et les grandes cultures.

COMMERCIAL

N° D'ENREGISTREMENT 16099 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : malathion 50 %

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 4 L (10 L , 20 L, 205 L)

Nu-Gro IP Inc.
10 Craig Street
Brantford, ON
N3R 7J1

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

MODE D'EMPLOI : (Pour de plus amples renseignements, consulter le dépliant ci-joint).

Contre les jeunes sauterelles dans les pâturages : Appliquer le Malathion 50 EC à raison de 1,0 à 1,5 L/ha dans suffisamment d'eau pour s'assurer d'un bon mouillage. Des applications répétées peuvent être nécessaires. Les champs peuvent être pâturés immédiatement après le traitement.

Larves de moustiques dans les eaux stagnantes : Appliquer 1,1 L/ha de Malathion 50 EC (dans une quantité appropriée d'eau ou d'huile comme diluant) et pulvériser à grosses gouttelettes sur les étangs anti-incendie, à poissons et d'irrigation et les mares artificielles. Utiliser seulement pour les étendues d'eaux situées complètement sur la propriété de l'utilisateur et à condition qu'il n'y ait aucun écoulement au-delà des limites du terrain en question.

Maîtrise des mouches (domestiques et d'étables) : Pour maîtriser les mouches à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments où logent les animaux domestiques, autour des cours de fermes, des maisons d'habitation, des usines de traitement et d'autres édifices : mélanger 2 L de Malathion 50 EC dans 100 L d'eau. Si l'infestation de mouches est grave, ajouter 4 kg de sucre à la pulvérisation. Dans la plupart des lieux, l'ajout de mélasse ou de sucre à la pulvérisation prolongera l'efficacité du Malathion à cause de leur pouvoir d'attraction. Appliquer la solution à raison de 5 L/100 m² sur les surfaces peintes et de 10 L/100 m² sur les surfaces non peintes, où les mouches se rassemblent (murs, plafonds, étonçons, fenêtres, clôtures, poubelles, sols, tas de fumier, etc.). Répéter l'application autant de fois que nécessaire. Contre les moustiques, mouches (domestiques et d'étables) et les petits insectes volants à l'extérieur comme dans les cours de fermes (parcs à bestiaux, tas de fumier, terrains de déchets), lieux d'alimentation, pâturages, étables et autour des bâtiments et des broussailles, appliquer comme pulvérisation d'ambiance à 2 %. Brumiser à raison de 26 à 40 L par hectare. Pour emploi dans les pulvérisateurs ULV à froid, appliquer le Malathion 50 EC non dilué à raison de 0,85 à 1,25 L/ha.

Bestiaux et bâtiments agricoles

Dans les grattes-dos pour les vaches laitières et les bovins de boucherie (y compris les animaux en lactation) : Pour contrôler les mouches des cornes et les poux sur les bovins et les vaches laitières, préparer une solution de Malathion à 2 % (1 litre de Malathion par 25 litres d'huile à chauffage ou à diesel). **IMPORTANT** – Ne pas l'appliquer sur des animaux âgés de moins de 1 mois, ni sur le bétail moins de 30 jours avant l'abattage.

Pour traiter les bovins, vaches non laitières, porcs, moutons et chèvres : Pour contrôler les mouches des cornes et les poux, bien pulvériser sur les animaux une solution de 1 L de Malathion concentré par 100 L d'eau (où 10 mL par 1 L d'eau). Pour contrôler les tiques sur ces animaux, doubler la concentration ci-dessus (2 L par 100 L d'eau). Éviter de traiter les yeux, les oreilles et le nez. Ne pas traiter les vaches laitières ni appliquer le produit sur les vaches, le bétail ou les porcs dans un délai de deux semaines avant la mise bas. Ne pas l'appliquer sur les porcs, les moutons et les chèvres qui allaitent leurs petits.

Pour traiter les étables, porcheries, poulaillers, bâtiments agricoles : Pour contrôler les mouches, poux des volailles, liponysses des volailles et dermanysses des volailles, pulvériser sur les murs ou enduire les perchoirs avec un mélange de 10 à 20 L de Malathion 50 EC par 1000 L d'eau.

Pour détruire les mites et les poux des volailles : Mélanger 10 mL de Malathion 50 EC dans 1 L d'eau et pulvériser à raison de 1 L par 20 à 30 volailles pour détruire les liponysses et les poux et aussi pour aider à contrôler les dermanysses. Répéter dans 4 à 8 semaines. Ne pas l'appliquer moins d'une semaine avant l'abattage. Éviter toute application par temps froid ou dans des courants d'air.

Laiteries, minoteries, usines de transformation d'aliments : Pour la répression des fourmis, psoques, anthrènes de tapis, mites, coquerelles, grillons, perce-oreilles, mouches, insectes des grains, poux, acariens, moustiques, lépismes argentés, araignées, collemboles et charançons :

En utilisant une concentration de 0,5 à 2 %, appliquer l'insecticide en jet mouillant sur les surfaces infestées telles que les appuis de fenêtres, murs et autres endroits où les insectes se rassemblent. Éviter de produire un brouillard. Répéter le traitement au besoin. Ne pas contaminer les aliments ni les ustensiles. Il faut retirer les aliments de l'endroit à traiter ou bien les couvrir avant la pulvérisation. NE JAMAIS l'appliquer dans une usine de produits alimentaires durant les heures de travail. Après le traitement, les surfaces qui pourraient entrer en contact direct avec des aliments doivent être nettoyées à fond pour éliminer les résidus d'insecticide et les insectes morts.

Attention : Attendre 14 jours avant d'utiliser le Malathion 50 EC sur des surfaces nouvellement badigeonnées. Ne pas l'employer dans des laiteries. Éviter de contaminer les aliments et les produits alimentaires, les abreuvoirs et les auges d'écuries. Sortir des bâtiments les animaux laitiers et les veaux âgés de moins de 1 mois, avant le traitement.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de respirer la pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la contamination des aliments et des moulées. Ne pas contaminer les abreuvoirs ni les ustensiles. Se laver après la manutention ou l'emploi. Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et toutes les autres étendues d'eaux qui pourraient contenir des poissons, servir à l'irrigation ou à des usages domestiques. Ne pas l'employer dans des laiteries. Sortir des bâtiments les animaux laitiers et les veaux âgés de moins de 1 mois, avant d'effectuer un traitement. Ne pas appliquer une pulvérisation à base d'huile sur des plantes ornementales, car des dommages pourraient s'ensuivre. Dans les salaisons et les usines de produits alimentaires, n'effectuer le traitement que lorsque le travail a cessé. La viande ou des produits alimentaires ne doivent jamais demeurer exposés dans la pièce à traiter. Couvrir les ustensiles qui servent à la préparation des aliments. Toute surface traitée qui pourrait entrer en contact avec des viandes ou des produits alimentaires doit être lavée et rincée à fond avec de l'eau potable, après la pulvérisation et avant la réutilisation pour la préparation de produits alimentaires. Nettoyer et ramasser les insectes morts. Ce produit contient un produit à base de pétrole qui est toxique aux organismes aquatiques. Éviter toute contamination de systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas

contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le lavage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau courante pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, laver au savon et à l'eau. Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le Malathion est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est l'antidote indiqué.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

PAMPHLET

**WILSON
MALATHION 50 EC®**

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

INSECTICIDE LIQUIDE

Pour la répression des mouches domestiques, mouches d'étables, mouches des cornes, poux, mites, mouches à fruits, moustiques et asticots de mouches. On l'utilise aussi pour enrayer les insectes nuisibles sur les arbres d'ornement, les fruits, les légumes et les grandes cultures.

COMMERCIAL

N° D'ENREGISTREMENT 16099 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : malathion 50 %

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 4 L (10 L, 20 L, 205 L)

Nu-Gro IP Inc.
10 Craig Street
Brantford, ON
N3R 7J1

PLANTES ORNEMENTALES : Contre les cochenilles virgules, mélanger 1,25 à 2,5 L/ha de Malathion 50 EC dans 1000 L d'eau. Appliquer le mélange lorsque les cochenilles rampantes sont établies dans le feuillage. Contre les pucerons, cicadelles, jeunes sauterelles, thrips, tétranyques, punaises à quatre raies, pyrales de la pomme, cochenilles, aleurodes, scarabées japonais, punaises ternes, punaises réticulées, perce-pousses européens du pin : mélanger 2 L de Malathion 50 EC dans 1000 L d'eau et traiter les plants à fond. Contre les tordeuses des bourgeons de l'épinette, livrées, petites mineuses du bouleau et du buis et les chenilles burcicoles, mélanger 2,5 L de Malathion 50 EC dans 1000 L d'eau. Contre les cochenilles des aiguilles du pin, mélanger 5 L de Malathion 50 EC dans 1000 L d'eau. Appliquer sur les insectes rampants dès qu'ils sont établis dans le feuillage. Répéter les applications au besoin.

Remarque : Ne pas appliquer sur les fruits ni les légumes destinés à la consommation dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Des dommages peuvent se produire sur certaines espèces de fougères, crassulas, pétunias, ilex, violettes africaines et genévriers.

Couches de champignons : Pour contrôler les mites, phorides et sciarides, mélanger 25 à 40 L dans 11,0 L d'eau et appliquer le mélange sur une surface de 100 m² immédiatement après la cueillette. Répéter environ deux fois par semaine ou selon les besoins.

Légumes : Appliquer le mélange à la concentration ci-dessous pour chaque culture en utilisant suffisamment d'eau pour assurer un bon mouillage. Répéter selon les besoins, mais en respectant le délai avant la récolte indiqué ci-dessous.

Culture	Ravageurs	Quantité par hectare	Nombre d'applications	Jours avant la récolte
Asperges	Criocères de l'asperge	2,75 L/ha	1+	1
Carottes Radis Panais	Pucerons	1,1 – 2,75 L/ha	1+	7
Tomates	Tétranyques, pucerons	1,5- 2,25 L/ha	1+	3
Pois	Pucerons du pois (N'appliquer que si le feuillage est sec)	2,25 L/ha	1+	3
Haricots	Coccinelles mexicaines des haricots, tétranyques	1,5 – 2,15 L/ha	2+	3
Brocolis Choux Choux frisés	Pucerons	1,1 – 2,75 L/ha	1+	3 (Brocolis)
	Piérides du chou, fausses-arpenteuses du chou	1,1 – 2,75 L/ha	1+	7 (Choux et choux frisés)

Culture	Ravageurs	Quantité par hectare	Nombre d'applications	Jours avant la récolte
Choux de Bruxelles	Pucerons	1,1 – 2,75 L/ha	1+	7
Navets (rutabagas)	Pucerons	1,1– 2,75 L/ha	1+	3
Concombres Courges	Pucerons, tétranyques	2,25 L/ha	1+	3
Citrouilles Melons	Cicadelles du melon. Ne pas appliquer le Malathion sur les cucurbitacées si elles ne sont pas sèches.	2,25 L/ha	1+	3
Aubergines	Pucerons, tétranyques	1,1 – 2,75 L/ha	1+	3
Poivrons	Pucerons	1,1 – 2,75 L/ha	1+	3
Betteraves	Pucerons	1,1 – 2,75 L/ha	1+	7
Pommes de terre	Pucerons, cicadelles	1,5 – 2,25 L/ha	1+	3
Oignons (bulbes et oignons verts)	Thrips	2,25 L/ha	1+	3
Épinards	Pucerons	2,75 – 3,5 L/ha	1+	7
Laitue de grande culture	Pucerons, cicadelles à six points	1,5 – 2,25 L/ha	1+	7
Céleri	Pucerons, tétranyques	2,75 – 3,5 L/ha	1+	7
Laitue de serre	Pucerons, légionnaires, thrips, mouches blanches	1,5– 2,25 L/ha	1-2 seulement	7 (en pomme) 14 (en feuilles)

Cultures fruitières :

Culture	Ravageurs	Quantité par 1000 L d'eau	Nombre d'applications	Jours avant la cueillette
Pommes	Pucerons lanigères du pommier	1,0 – 2,5 L	1+	3
	Pique-boutons	1 – 2,5 L	1+	3
	Pucerons verts du pommier, Pucerons roses du pommier	1,0 – 2,5 L	1+	3
	Cochenilles	1,0 – 2,5 L	1+	3
	Tétranyques du trèfle, Tétranyques rouges, tétranyques à deux points, tétranyques jaunes *	1,0 – 2,5 L	2+	3
	Pyrales de la pomme, Charançons de la prune	1,0 – 2,5 L	1+	3
	Tordeuses à bandes rouges	1,0 – 2,5 L	2+	3
N.B. : Le Malathion 50 EC peut endommager les variétés de pommes McIntosh et Courtland si la pulvérisation est effectuée dans les 4 semaines qui précèdent la cueillette. * Faire au moins 2 applications de 10 à 12 jours d'intervalle en été.				
Abricots	Lécánies de la vigne, cochenilles brunes, pucerons	2 – 2,5 L	1+	7
Cerises	Pucerons noirs du cerisier, tordeuses de pommier	1,25 – 2,0 L	1+	3
	N.B. : Certaines variétés de cerises douces de la Colombie-Britannique peuvent être endommagées.			
Raisins	Tétranyques, cicadelles, cochenilles	2,0 L	1+	3
	N.B. : Les raisins Ribier peuvent être endommagés.			
Pêches	Tordeuses orientales du pêcher, charançons de la prune	1 – 2,0 L	2+	7

Culture	Ravageurs	Quantité par 1000 L d'eau	Nombre d'applications	Jours avant la cueillette
Poirs	Phytoptes, psylles du poirier, cochenilles	1 – 2,5 L	2+	3
	Pyrales de la pomme, Charançons de la prune, tordeuses du pommier, tordeuses à bandes rouges	1 – 2,5 L	1+	3
Prunes	Pucerons farineux du prunier, charançons de la prune	1 – 2,0 L	1+	3
Fraises	Pucerons	1,25 – 2,0 L	1+	3
	Charançons adultes de la racine du fraisier (C.-B. seulement)	2,5 – 3,75 L	2+	3
Framboises	Thrips, cicadelles, nitidules du framboisier	2,0 – 2,5 L	1+	1
	Charançons adultes des bourgeons	2,0 – 2,5 L	1	-

Grandes cultures :

Culture	Ravageurs	Quantité par 1000 L d'eau	Nombre d'applications	Jours avant la récolte
Blé, Avoine, Seigle Orge	Pucerons, pucerons verts des graminées, mites des grains d'hiver	1,0 – 2,5 L/ha	1+	7
Luzerne Trèfle	Pucerons, cicadelles de la pomme de terre, tétranyques, larves des charançons postiches de la luzerne, cercopes, jeunes sauterelles	2,0 – 2,5 L/ha	4+	7
N.B. : Ne pas appliquer sur les cultures en fleurs Pas d'application dans les 7 jours qui précèdent les récoltes ou la mise en pâture.				
Tabac	Pucerons	1,0 – 2,0 L/ha	1+	7
Moutarde Colza	Altises, larves des fausses-teignes des crucifères	1,0 L/ha	1+	7
Lentilles	Sauterelles	1,7 L/ha	2*	14
* Deux applications avec intervalle de 7 jours entre chaque application. Application au sol.				

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de respirer la pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la contamination des aliments et des moulées. Ne pas contaminer les abreuvoirs ni les ustensiles. Se laver après la manutention ou l'emploi. Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et toutes les autres étendues d'eau qui pourraient contenir des poissons, servir à l'irrigation ou à des usages domestiques. Ne pas l'employer dans des laiteries. Sortir des bâtiments les animaux laitiers et les veaux âgés de moins que 1 mois, avant d'effectuer un traitement. Ne pas appliquer une pulvérisation à base d'huile sur des plantes ornementales car elles pourraient être endommagées. Dans les salaisons et les usines de produits alimentaires, n'effectuer le traitement que lorsque le travail a cessé. La viande ou des produits alimentaires ne doivent jamais demeurer dans la pièce à traiter. Couvrir les ustensiles qui servent à la préparation des aliments. Toute surface traitée qui pourrait entrer en contact avec des viandes ou des produits alimentaires doit être lavée et rincée à fond avec de l'eau potable après la pulvérisation et avant la réutilisation pour la préparation de produits alimentaires. Nettoyer et ramasser les insectes morts. Ce produit contient un produit à base de pétrole qui est toxique aux organismes aquatiques. Éviter toute contamination de systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le lavage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau courante pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, laver au savon et à l'eau. Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le Malathion est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est l'antidote indiqué.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.